



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le treize octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2022-100

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET A L'ADEME POUR UNE ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE POUR LA REALISATION D'UNE UNITE DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DU PAYS D'APT LUBERON ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 32

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Dominique THEVENIEAU, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI représentée par M. Gilles FERRAND

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, Mme Céline CELCE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

ST SATURNIN LES APT : Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Emilie SIAS donne pouvoir à M. Frédéric SACCO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC

MENERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20221013-2022-100-DE
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui a renforcé le rôle des intercommunalités comme coordinateurs de la transition énergétique,

Vu, la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui a inscrit l'urgence climatique dans le code de l'énergie et fixe l'objectif d'une neutralité carbone en 2050,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL), et notamment l'article 2.1 déclarant d'intérêt communautaire l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de portée communautaire en faveur du développement durable et de la maîtrise des énergies,

Vu, la délibération n°CC2020-153 du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2021-88 du 17 juin 2021 autorisant le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique, signé le 23 juillet 2021 auquel est inscrit le projet d'étude de faisabilité d'une unité de méthanisation,

Considérant, que la CCPAL souhaite mener une étude de faisabilité pour la réalisation d'une unité de méthanisation sur le territoire du Pays d'Apt Luberon,

Considérant, le pré-diagnostic d'opportunité réalisé par le GERES (Groupe Énergies Renouvelables, Environnement et Solidarités) qui porte sur :

- L'inventaire des gisements mobilisables – quantitatif et qualitatif / périodicité des gisements
- La capacité de production d'énergie (bio Gaz) en tenant compte des contraintes du réseau
- Les hypothèses de valorisation du digestat
- Le choix de l'implantation du site et du mode de gestion

Considérant, les résultats de l'étude de raccordement détaillée menée par le gestionnaire de réseau GRDF qui confirment la capacité d'absorption par le réseau du gaz injecté par l'installation,

Considérant, le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Étude d'opportunité et de faisabilité pour la réalisation d'une unité de méthanisation sur le territoire du Pays d'Apt Luberon	Étude 30 000,00 €	Région Sud : 40 %	12 000,00 €
		ADEME : 40%	12 000,00 €
		Autofinancement : 20 %	6 000,00 €
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000,00 €

Le Président, propose au Conseil de délibérer afin d'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessus et de solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional et de l'ADEME.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la réalisation d'une unité de méthanisation sur le territoire du Pays d'Apt Luberon,

Autorise, le Président ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Nos territoires d'abord » 2022 – 2027 pour un montant de 12 000 €,

Autorise, le Président ou son représentant à solliciter une aide financière, dans le cadre des demandes de subvention pour les projets d'investissement, auprès de l'ADEME pour un montant de 12 000 €,

Donne mandat, au Président ou à son représentant pour engager toutes les démarches administratives et financières afin de mener à bien le projet.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



**Le Vice-Président,
Par délégation**
Jean AILLAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

